Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 11 034 $ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-08 CONCERNANT LE RÉSEAU DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le Conseil a adopté le règlement numéro 2021-05 décrétant l'emprunt de 11 034 $ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant le réseau de collecte et de traitement des eaux usées.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 7e jour du mois d'avril 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière